



COMMUNE DE HINDISHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 02 JUIN 2022

Convocation du 25 mai 2022

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 07 avril 2022 ;
- 2) Renouvellement de la convention de location d'un pré dans le cadre du chemin découverte ;
- 3) Travaux d'entretien d'un chemin communal ;
- 4) Rapport annuel 2021 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable ;
- 5) Rapport annuel 2021 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement ;
- 6) Compte-rendu d'activités de Réseaux GDS pour l'année 2021 ;
- 7) Bâtiment de la Wacht – Plan de propriété et plans des bâtiments ;
- 8) Taxe sur l'affichage publicitaire 2023 ;
- 9) Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants ;
- 10) Demande de subvention de l'A.A.P.P.M.A. Hindisheim – Limersheim ;
- 11) Demande de subvention de l'ASLC pour l'organisation du feu d'artifice de la fête nationale ;
- 12) Attribution d'un soutien à l'espace jeunes en remerciement des travaux d'été 2022 au titre de l'opération « Agis pour tes vacances » ;
- 13) Animation de l'été – Récompenses ;
- 14) Divers.

PRESENTS : Mmes SCHNEIDER Christelle— NOISIEZ Clarisse - WOESSNER Céline - FRANÇOIS Marion
- LAUER Marie-Noëlle - CROIZET-LEJEUNE Frédérique - MARTZ-OFFERLE Céline
MM. NOTHISEN Pascal – NIEDERGANG Nicolas – PERRAUT Alfred – JEHL Joffrey –
REIBEL Mathieu – MEYER Gaël - SCHNEE Clément

ABSENTS EXCUSES : HURTER Marthe (procuration à Pascal NOTHISEN)
EUVARD Patrick (procuration à Nicolas NIEDERGANG)
WEIBEL Philippe (procuration à Alfred PERRAUT)
FINCK Marie (procuration à Frédérique CROIZET-LEJEUNE)
CROIZET Eric (procuration à Christelle SCHNEIDER)

Secrétaire de séance : Mme Christelle SCHNEIDER assistée de Mme Anaïs FRECHARD

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07 AVRIL 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE LOCATION D'UN PRE DANS LE CADRE DU CHEMIN DECOUVERTE

Monsieur le Maire expose que le tracé du chemin découverte passe sur le pré d'un propriétaire privé à savoir, Mme Nicole FRITSCH épouse HIRLIMANN. Dès lors, la commune a sollicité la location de ce pré afin de permettre le passage des piétons et la mise en place d'un fléchage adéquat.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **De solliciter la location du pré cadastré section 28 parcelle n°279 au lieu-dit « Auf der Rottlach » de 8.70 ares de pré dans le cadre d'une convention,**
- **De donner son accord sur le prix de location proposé soit 32€ annuellement révisable en fonction de l'indice INSEE du coût de la consommation,**
- **De solliciter que la convention fera état d'un droit de préemption de la commune au cas où le propriétaire souhaiterait céder la parcelle concernée,**
- **D'autoriser le Maire à signer la convention avec effet du 1^{er} avril 2020 renouvelable par tacite reconduction.**

3) TRAVAUX D'ENTRETIEN D'UN CHEMIN COMMUNAL

M. Alfred PERRAUT, Adjoint au Maire et Président de la commission Agricole Forestière et Environnement, expose que lors du bureau de l'Association Foncière de Hindisheim les agriculteurs ont demandé à la commune de procéder à l'entretien du chemin entre les parcelles 14 et 15 vers Krautergersheim.

Un devis a été déposé par la société DISS de LANDERSHEIM pour un coût de 5 880.00 € HT soit 7056.00€ TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à 18 voix pour et 1 abstention (Gaël MEYER)

- **De confier les travaux d'entretien du chemin entre les parcelles 14 et 15 à la société DISS de LANDERSHEIM pour un coût de 5 880.00 € HT soit 7 056.00€ TTC,**
- **D'autoriser le maire à passer commande et à signer toutes les pièces s'y afférentes**

4) RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

M. Nicolas NIEDERGANG, adjoint au Maire et Délégué au SDEA présente le rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau de l'année 2021.

Les points les plus importants sont :

- * Le nombre d'abonnements sur les communes de Hindisheim/Hipsheim/Limersheim et Nordhouse s'élève à 2014.
- * La tarification de la distribution d'eau est constituée d'une part fixe de 26,40 € HT/an et d'une part proportionnelle de 1,25 € HT/m³, à ces montants s'ajoutent la TVA, la redevance de pollution domestique.
- * 226 054 m³ vendus sur les quatre communes soit 46 m³ vendus par habitant.
- * La production est adaptée aux besoins actuels et futurs mais le stockage est limité.

* Qualité de l'eau : le service dessert 4959 habitants. Eau de très bonne qualité microbiologique, très dure et faiblement nitratée.

Le conseil municipal à l'unanimité, prend acte de ce rapport sans remarque particulière sachant que celui-ci a été approuvé par le Conseil du SDEA.

5) RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Le rapport annuel 2021 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement est présenté par M. Nicolas NIEDERGANG. Les éléments essentiels peuvent être résumés ainsi :

* Assainissement

Le prix moyen du m³ est de 1.62 € HT et une part fixe de 20 € HT par abonnement et par an.

* Abonnés et consommation

Nombre de communes : 10 – population desservie 18 940 – Nombre d'abonnés : 6 314

Volume annuel traité : 998 611 m³

* Informations diverses

1 station d'épuration

17 bassins d'orage

56 déversoirs d'orage

46 stations de pompage

162.22 km de réseaux communaux et intercommunaux

4411 bouches d'égout

Le conseil municipal

A l'unanimité

- Prend acte de ce rapport et en approuve le contenu.

6) COMPTE-RENDU D'ACTIVITES DE RESEAUX GDS POUR L'ANNEE 2021

Le compte rendu d'activités 2021 du Réseau GDS est présenté par M. Pascal NOTHISEN. Il peut être résumé ainsi :

- Contrat de concession signé le 01/03/2011 arrivant à échéance le 28/02/2051
- 2 millions 700 de KWH acheminés pour 84 points de consommations et 6 990 m de réseau
- Investissement : 170 120.29 €
- Extension du réseau : 1234m (lotissement Auf dem Dorfgraben, rues de l'église, de la Croix, de la Chapelle, de Limersheim, du Fossé et de la Liberté)
- Prévision d'extension du réseau dans le lotissement auf dem Dorfgraben 2 : 139m

Ce rapport peut être consulté par le public au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Le conseil municipal

A l'unanimité

- Prend acte de ce rapport et en approuve le contenu.

7) BATIMENT DE LA WACHT – PLAN DE PROPRIETE ET PLANS DES BATIMENTS

Monsieur Nicolas NIEDERGANG, Adjoint au Maire et Président de la Commission Bâtiment, Urbanisme et Sécurité explique qu'afin d'avancer sur le projet du bâtiment de la Wacht, il serait nécessaire de pouvoir travailler sur des documents graphiques (qui seront également nécessaires à un futur architecte travaillant sur le dossier).

Un devis a été demandé au cabinet de géomètres-experts Marie SIMLER et Associés de Benfeld pour l'élaboration du plan de propriété ainsi que les plans de bâtiments. Le coût s'élève à 3 110.00 € HT soit 3 732.00 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- **De confier l'élaboration de ces plans au cabinet de géomètres-experts Marie SIMLER et Associés pour un coût de 3 110.00 € HT soit 3 732.00 € TTC**
- **D'autoriser le maire à passer commande et à signer toutes les pièces s'y afférentes**

8) TAXE SUR L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE 2023

Vu la délibération du 29/08/1988 instaurant la taxe sur les emplacements publicitaires au 1^{er} janvier 1990,
Vu la délibération du 17/08/1995 décidant de la reconduction de la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes,
Vu la réforme des taxes locales sur la publicité extérieure du 04/08/2008,
Vu l'article L2333-6 et suivants du CGCT fixant les tarifs maximaux applicables en 2023,

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité :

- **D'appliquer pour 2023 sur le territoire du ban communal les tarifs prévus par le droit commun, à savoir 16.70 € par an et m2 de superficie utile pour les supports non numériques et le triplement pour les supports numériques, sachant que le tarif est révisable annuellement par décision préfectorale,**
- **De charger le maire de l'application de ces mesures et l'autorise à signer tous les documents y afférents.**

9) MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LES COMMUNES DE MOINS DE 3500 HABITANTS

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

VU le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

SUR RAPPORT de Monsieur le Maire,

Le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

CONSIDERANT la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Hindisheim afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Le Maire propose au Conseil Municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

Publicité par affichage (130 rue de la Gare 67150 HINDISHEIM) ;

AYANT ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

ET APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité

d'adopter la proposition du Maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

10) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'A.A.P.P.M.A. HINDISHEIM – LIMERSHEIM

M. le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Hindisheim-Limersheim pour l'acquisition d'un nouveau tracteur-tondeur pour la somme de 5 500.00€ TTC représentant une subvention de 825€.

Il propose de procéder à l'amortissement de cette somme en une seule opération sur l'exercice 2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à 14 voix pour et 5 abstentions (Frédérique CROIZET-LEJEUNE, Marie FINCK, Marion FRANCOIS, Joffrey JEHL et Gaël MEYER)

D'octroyer à l'A.A.P.P.M.A. une subvention de 15% sur présentation de la facture acquittée, soit un montant total de 5500.00 € représentant une subvention de 825.00 €,

- **D'autoriser le Maire à payer les subventions.**

11) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASLC POUR L'ORGANISATION DU FEU D'ARTIFICE DE LA FETE NATIONALE

Vu la lettre du 03/05/2021 de l'ASLC qui projette de renouveler le tir du feu d'artifice à HINDISHEIM à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet 2022,

Vu le Budget Primitif article 6574.

Mme Frédérique CROIZET-LEJEUNE et M. Pascal NOTHISEN, ayant quitté la salle,

Sous la présidence momentanée de Mme Clarisse NOISIEZ.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **D'octroyer une subvention de 1 950 € pour le tir du feu d'artifice de la fête nationale du 14 juillet 2022 qui sera versée sur présentation d'une facture d'achat de fournitures et de matériel consécutifs à cette animation spécifique.**
- **D'autoriser le Maire à verser, le moment venu, cette subvention en exécution à la présente décision.**

12) ATTRIBUTION D'UN SOUTIEN A L'ESPACE JEUNES EN REMERCIEMENT DES TRAVAUX D'ETE 2022 AU TITRE DE L'OPERATION « AGIS POUR TES VACANCES »

M. Alfred PERRAUT, adjoint au maire, expose que l'Espace jeunes propose à la commune de faire intervenir les adolescents pour effectuer quelques travaux durant l'été dans le cadre de l'opération « Agis pour tes vacances ».

Le choix s'est porté sur divers travaux de peinture.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- **De donner son accord pour des travaux de peinture par l'espace jeunes dans le cadre de l'opération « Agis pour tes vacances »**
- **De soutenir l'espace jeunes dans son action d'animation par l'octroi d'un bon d'achat de 150 € auprès du magasin LECLERC à Erstein**
- **D'autoriser le maire à régler la facture correspondant au bon d'achat.**

13) ANIMATION DE L'ETE – RECOMPENSES

Madame Christelle SCHNEIDER, Adjointe au Maire et Présidente de la Commission Communication Culture Loisirs, explique que comme chaque année, une animation pour les enfants sera organisée pendant les deux mois des congés scolaires.

Cette année, les enfants devront résoudre des énigmes relatives à l'histoire et le nom des rues. La commission Communication Culture Loisirs propose une récompense sous forme d'un bon d'achat valable dans un des commerces de Hindisheim pour une valeur de 5€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **D'attribuer une récompense sous forme d'un bon d'achat d'une valeur de 5.00 € à utiliser dans un des commerces de Hindisheim,**
- **D'autoriser le Maire à payer les factures correspondantes à ces récompenses.**

14) DIVERS

a) Informations

Monsieur le Maire fait état des futures ventes de la dernière tranche de la ZA Kaltau.

La communauté de communes du pays de Sainte Odile, dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal, demande aux communes si elles souhaitent être consultées, le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas donner suite à cette demande.

Un nouveau food truck passera prochainement par Hindisheim les mercredis soir.

La famille Ukrainienne s'est bien installée à Hindisheim, l'adolescente a pu être scolarisée au collège d'Erstein.

L'élaboration du BIC édition spéciale, destiné à présenter le village, est en cours.

b) Urbanisme

Déclaration préalable

- SOEDER Eric – 297 rue de la Gare
Rénovation de la toiture, suppression d'une cheminée et pose d'une fenêtre de toit
Accordée
- GOURBERE Nicolle – 246 rue de l'Eglise
Installation d'une fenêtre de toit
Accordée
- GAUDEL Yann – rue Robert Toutain
Mise en place d'une clôture
Accordée
- REIBEL Joseph – 202 rue du Moulin
Ravalement des façades et réfection de la toiture
Accordée
- DEVOS Guillaume – 8 rue des Prés
Installation d'une pergola
- MARTZ Albert – 3 chemin de la Forêt
Installation d'une serre de jardin
- WILLER Lionel – 287a rue du Fossé
Isolation extérieure et enduit teinte blanc cassé et gris foncé
Accordée
- WEBER Arsène – 92b rue de la Liberté
Installation d'une gloriette

Permis de construire

- JS ELEC – Rue du 1^{er} régiment du génie
Construction d'un bâtiment d'activité
- Auto Hindisheim – Rue du 1^{er} régiment du génie
Construction d'un bâtiment d'activité
- KAYSER Martine – 264 rue de l'Eglise
Construction d'un bungalow
- Activ Autonomie – Rue du 1^{er} régiment du génie
Construction d'un bâtiment d'activité
- SCI URANUS – Lotissement « Auf dem Dorfgraben II »
Construction de deux maisons bi-famille

c) Prochaines dates à retenir

- Dimanche 12 juin 2022 : Elections législatives 1^{er} tour
- Mardi 14 juin 2022 : Conseil école élémentaire
- Dimanche 19 juin 2022 : Elections législatives 2^{ème} tour
- Vendredi 1^{er} juillet 2022 : Réception de départ de Mme FAHRNER
- Jeudi 07 juillet 2022 : Conseil municipal

d) Tour de table

Frédérique CROIZET-LEJEUNE a participé à la réunion du relai petite enfance et a constaté une forte diminution des assistantes maternelles pour les années à venir. Il faudra communiquer d'avantage sur le métier d'assistante maternelle.

Joffrey JEHL informe que l'installation des décors d'été aura lieu le 11 et 18 juin 2022.

Marie-Noëlle LAUER rappelle que la prochaine collecte de sang sera organisée le 17 juin 2022.

Fin de séance : 22h50